

2327W4

Affectation des bâtiments
au MAE

AB.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BUREAU des RAPATRIÉS
d'INDOCHINE

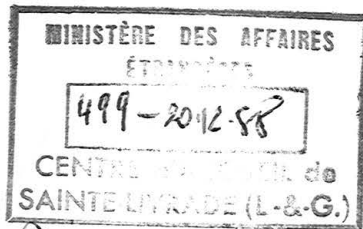
PARIS, LE 19 DECEMBRE 1958

Le CHEF du BUREAU des RAPATRIÉS d'INDOCHINE

Palais de Chaillot (16ème)

N° 2459 BRI

à



Monsieur l'INSPECTEUR des CENTRES
du SUD-OUEST

à SAINTE LIVRADE
(Lot et Garonne)

Je vous adresse ci-joint, pour information,
copie des arrêtés portant affectation provisoire au
Ministère des Affaires Etrangères des Camps de BIAS et
SAINTE LIVRADE.

BIAS appartient au Sous-Secrétariat aux Forces
Armées "AIR".

SAINTE LIVRADE appartient au Sous-Secrétariat
aux Forces Armées "TERRE".

Tous ces baraquements demeurent propriété de
l'Armée./.

*9/12
Punch copie
de l'arrêté concernant
St. Livrade
20-12-58
FMB*

Faut



R. MOREAU

[Handwritten signature]

IV^e REGION

GENIE

Direction des Travaux
• de BORDEAUX •

Arrondissement de DAIGNAC

Dates	PLAN N° 47. _01	Dessiné par	Vérifié par
25.6.58	Rectifications et mises à jour Objet	Montargon	

CAMP DE MOULIN DU LOT A S^{TE} LIVRADE

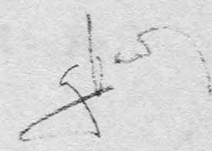
EXTRAIT DU PLAN D'ENSEMBLE

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES VOIES
D'ACCES AUX BATIMENTS ADMINISTRATIFS
ET AU GARAGE

ECHELLE 1/500

Bordeaux le 25.6.58

Le Chef de Bat^{on} HAON
Chef d'Arrond^t des Travaux

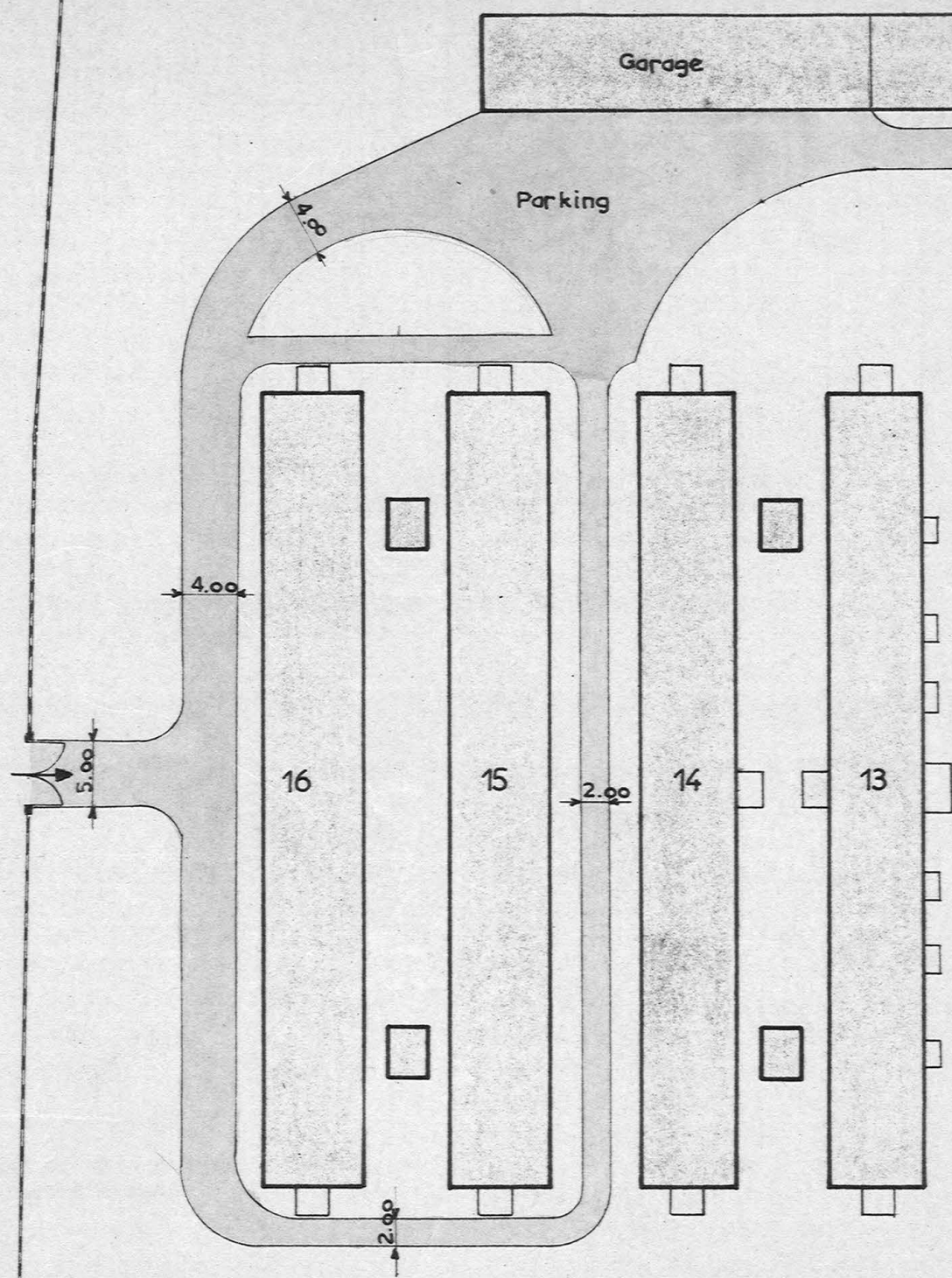


Bordeaux le

Le Lieut^t Colonel ZEBROWSKI
Directeur des Travaux du Génie

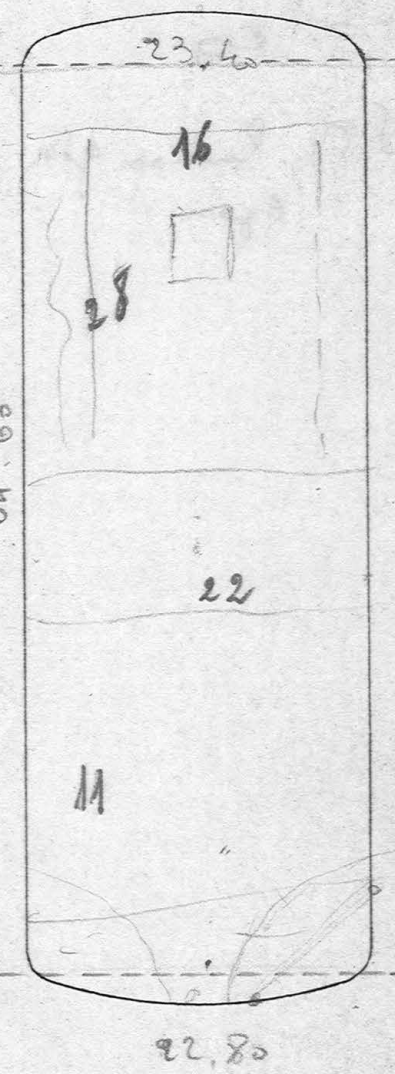
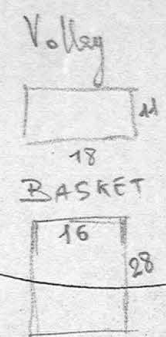
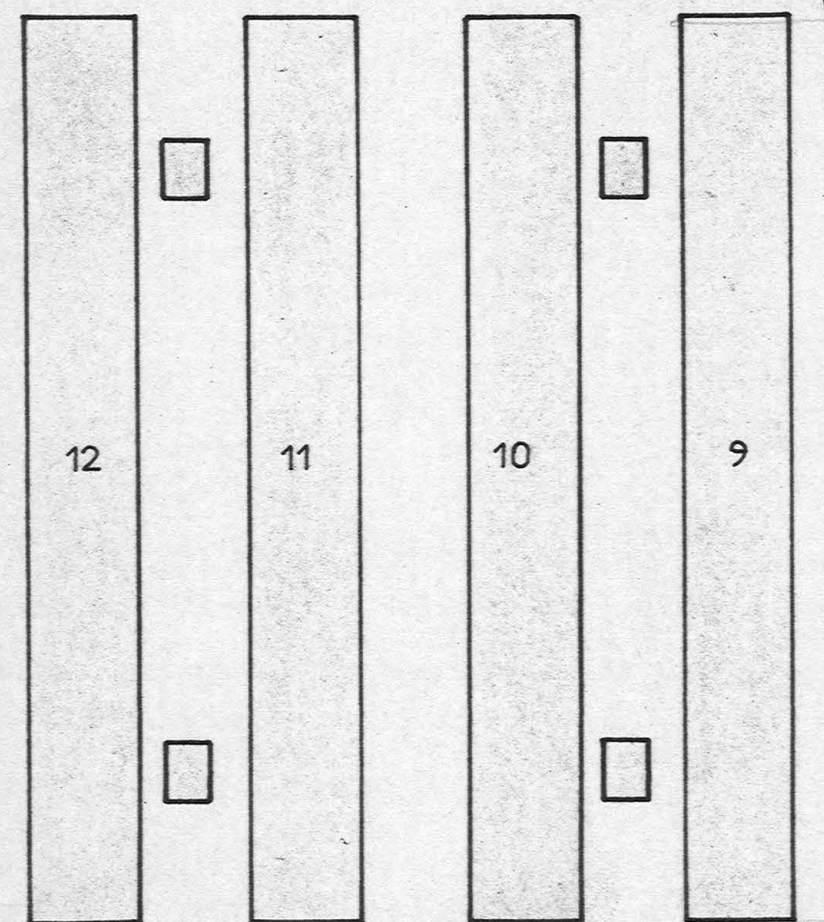


Chemin rural de Gardonne à Moulin du Lot



□ surface à traiter

36



ENTRÉE

Chemin V.O. N°2 de Renat

Le Lot

A R R E T E

portant affectation provisoire au Ministère des Affaires Etrangères (Cambodge-Laos-Viêtnam) d'un ensemble immobilier dit "Camp du Moulin" situé sur la commune de SAINTE-LIVRADE (Lot et Garonne).

Le Ministre des Affaires Etrangères et le Secrétaire d'Etat au Budget,

VU le décret n°49.1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat, modifié par le décret n°53.1094 du 5 novembre 1953,

VU l'adhésion du Secrétaire d'Etat aux Forces Armées "Air" en date du 16 octobre 1956,

VU l'avis favorable émis par la Commission Centrale de Contrôle des Opérations Immobilières au cours de sa séance du 17 avril 1957,

A R R E T E N T :

ARTICLE Ier - Est affecté, à titre provisoire, au Ministère des Affaires Etrangères (Cambodge-Laos-Viêtnam) en vue de l'hébergement des Rapatriés d'Indochine, l'ensemble immobilier ci-après désigné :

-Commune de SAINTE-LIVRADE (Lot et Garonne)

Camp du Moulin du Lot, comprenant :

- a) en surface bâtie = I ha 73 a 00 ca.
- 32 baraquements de 60m x 7m30 (n°1 à 32) -ossature en béton et bois, bardage en briques creuses, charpente en bois, couverture en éverite, dallage en ciment.

- 4 baraquements de 100 m x 7m30 - (n°33 à 36) - ossature en béton et bois, bardage en briques creuses, charpente en bois et fer, couverture en éverite, dallage en ciment,

avec installations annexes : 32 W.C. extérieurs, château d'eau de 100 m³, station de pompage et poste de transformation.

b) les terrains attenants d'une superficie de 5 ha 83 a 43 ca

le tout d'une superficie globale de 7 ha 56 a 43 ca, tel qu'il est représenté au plan ci-annexé, cadastré, après regroupement des parcelles, "Plaine du Moulin du Lot", section K, n°456.

ARTICLE 2 - Le Directeur des Relations avec les Etats du Cambodge, Laos, Viêtnam, au Ministère des Affaires Etrangères et le Chef du Service des Domaines au Secrétariat d'Etat au Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à PARIS, le 11 Juin 1957.

9. Le Ministre des Affaires Etrangères,

et par Délégation
Le Sous-Ministre des Affaires Financières
Cambodge, Laos, Viêtnam

Signé: F. Perroz

9. Le Secrétaire d'Etat au Budget,

et par Délégation,
Le Ministre Général des Impôts

Signé: Blot.

P.A.



Cambodge - Laos - Vietnam

A R R E T E

portant affectation provisoire au Ministère des Affaires Étrangères (Cambodge-Laos-Vietnam) d'un ensemble immobilier dit " Camp du Moulin " situé sur la commune de SAINTE-LIVRADE (Lot et Garonne).

Le Ministre des Affaires Étrangères et le Secrétaire d'Etat au Budget,

- VU le décret n° 49.1313 du 17 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat, modifié par le décret n° 53.1094 du 5 novembre 1953,
- VU l'adhésion du Secrétaire d'Etat aux Forces Armées "Air en date du 16 octobre 1956,
- VU l'avis favorable émis par la Commission Centrale de Contrôle des Opérations Immobilières au cours de sa séance du 17 avril 1957,

A R R E T E N T :

ARTICLE 1^{er} - Est affecté, à titre provisoire, au Ministère des Affaires Étrangères (Cambodge-Laos-Vietnam) en vue de l'hébergement des Rapatriés d'Indochine, l'ensemble immobilier ci-après désigné :

- Commune de SAINTE-LIVRADE (Lot et Garonne)

Camp du Moulin du Lot, comprenant :

- a) en surface bâtie = 1 ha 73 a 00 ca.
- 32 baraquements de 60 m x 7 m 30 (n° 1 à 32) - ossature en béton et bois, bardage en briques creuses, charpente en bois, couverture en évérite, dallage en ciment.
 - baraquements de 100 m x 7 m 30 - (n° 33 à 36) - ossature en béton et bois, bardage en briques creuses, charpente en bois et fer, couverture en évérite, dallage en ciment,

avec installations annexes : 32 W.C. extérieurs, château d'eau de 100 m³ station de pompage et poste de transformation.

.../...

b) les terrains attenants d'une superficie de 5 ha 83 a 43 ca

le tout d'une superficie globale de 7 ha 43 ca, tel qu'il est représenté au plan ci-annexé, cadastré, après regroupement des parcelles, " Plaine du Moulin du Lot " , section K , n° 456.

ARTICLE 2 - Le Directeur des Relations avec les Etats du Cambodge, Laos, Vietnam, au Ministère des Affaires Etrangères et le Chef du Service des Domaines au Secrétariat d'Etat au Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 11 Juin 1957

P. Le Ministre des Affaires Etrangères
et par Délégation
Le Sous-Directeur des Affaires Financières
Cambodge-Laos-Vietnam

P. Le Secrétaire d'Etat au Budget
et par Délégation
Le Directeur Général des Impôts
signé: BLOT.

signé: F.PERRON

P.A.

signé: illisible.

PRÉFECTURE
DE
LOT-ET-GARONNE

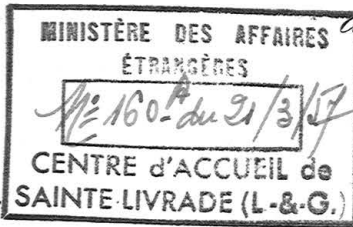
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agen, le 20 Mars 1957

1^o Division

1^o Bureau

2/AC



Le Préfet de Lot-et-Garonne

à Monsieur le DIRECTEUR
du Centre d'Hébergement des Rapatriés
d'Indochine
SAINTE-LIVRADE

Objet : Affectation définitive du camp du Moulin s/Lot -

fait
Ad
Notes Préfecture
g

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission départementale de Contrôle des Opérations Immobilières poursuivies par les Services Publics ou d'Intérêt Public, prévue par le décret du 28 août 1949, se réunira à la Préfecture le mardi 26 mars 1957 à 14 h 30.

L'ordre du jour de cette séance appellera l'examen par la Commission départementale du projet d'affectation du camp du Moulin s/Lot au Ministère des Affaires Etrangères (Service des Relations avec les Etats du Cambodge, Laos et Vietnam).

Je vous serais obligé, en conséquence, de bien vouloir assister à cette réunion, ou, en cas d'empêchement, de vous y faire représenter.

POUR LE PRÉFET:
Le Secrétaire Général,

Wank

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE de LOT-et-GARONNE

1^o Division
1^o Bureau

COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Séance du 26 mars 1957

ORDRE DU JOUR

Affaire n° 313 -

Avenant au bail de l'immeuble sis 24 bis Rue Lamouroux à Agen, occupé par la Direction des Contributions Indirectes.

Affaire n° 314 -

Nouveau bail de l'immeuble sis 6 place Armand Fallières à Agen, occupé par le Service du Cadastre.

Affaire n° 315 -

Camp militaire du "Moulin-sur-Lot" - Affectation définitive au Ministère des Affaires Etrangères (Service des Relations avec les Etats Associés).

Adresse télégraphique :
ETASSOCIES PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(Nom du service)

Téléph. : INValides 84-40

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Pièce n° _____
° étage

N° 204 SO/D5

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

78, rue de Lille, PARIS VII^e

BORDEREAU

DES PIÈCES adressées à :

Monsieur le DELEGUE REGIONAL pour
le LOT et GARONNE du
SERVICE des AFFAIRES SOCIALES

Votre référence : _____

Notre référence : _____

Paris, le 23 JANVIER 1957

NUMÉROS des pièces	SOMMAIRE	NOMBRE de pièces	OBSERVATIONS
	<p><u>OBJET</u> : Affectation provisoire aux Affaires Etrangères du Camp du Moulin du Lot, à Sainte-Livrade.</p> <p>- Copie de la Note n°29I du II Janvier 1957 du Se- crétaire d'Etat aux Forces Ar- mées "AIR".</p>		<p>" Pour information "</p>

Le CHIEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES



Division

R. BOLEAU

- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
Relations avec les Etats Associés
Service des Affaires Sociales (5ème Division)
78 rue de Lille à Paris VIIème.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE

Sous-Direction Administrative

LE SECRETAIRE D'ETAT aux FORCES ARMEES
" AIR "

BUREAU du DOMAINE

à

Monsieur le COLONEL, Commandant et Directeur
Régional du GENIE de la 4ème Région Militaire
Caserne Xaintrailles à

29/
11 Janvier 1957

BORDEAUX

O B J E T .- Lot et Garonne - SAINTE LIVRADE - Camp du
Moulin du Lot - Affectation provisoire aux
Affaires Etrangères.

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
(Relations avec les Etats Associés, Service des Affai-
res Sociales, 5ème Division), 78 rue de Lille à Paris 7^e
m'a demandé de le documenter sur la mise à la disposi-
tion de la Commune de Sainte-Livrade de quatre bâti-
ments dépendant du Camp du Moulin du Lot qui doit être affecté
à son Département.

Or, à la suite d'un incendie survenu en 1953
dans les locaux abritant le bureau Domaine de ma Di-
rection de l'Infrastructure, le dossier concernant cette
affaire a été détruit. Je suis donc hors d'état de don-
ner satisfaction à cette demande.

Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir
après vous être au besoin rapproché du Service Départe-
mental des Domaines, adresser directement, vu l'urgence,
à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, une
copie conforme des pièces ci-après :

- Contrat ou protocole passé avec la Municipalité de Sainte-Livrade -
- Etat des lieux dressé et signé des parties, lors de la reprise des bâtiments en cause intervenue le 1er Juillet 1950.

ainsi que de tous documents, correspondance, plan, relatifs à cette question.

Vous voudrez bien me tenir informé de la suite donnée à la présente affaire.

Signé : BARTON

- COPIE à :
- Mr. le Ministre des Affaires Etrangères
Relations avec les Etats Associés
Service des Affaires Sociales
5ème Division, 78 rue de Lille -Paris 7°-
 - Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées "TERRE" Direction Centrale du Génie.
 - Monsieur le Directeur du Service Départemental des Domaines du Lot et Garonne
14 Bd.Scalliger à AGEN-

suite à n°25.960 du 20 Décembre 1956

DOSSIER : Archives Lot et Garonne n°7

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Sainte Livrade, le 1er Janvier 1957

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 123 /D.D.

Le Délégué du Service Social
en mission dans le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service
du Cadastre

6, place Fallières

à

Agen

(Lot et Garonne)

Monsieur,

Je vous remercie de votre envoi des plans nécessaires à l'établissement des arrêtés d'affectation au Ministère des Affaires Étrangères des anciens camps militaires de Bias et de Sainte Livrade.

Pour le premier nommé, j'ai relevé une différence importante entre les parcelles autrefois composant le camp et les surfaces maintenant défrichées.

Le Lot actuel 381 (lieudit Palommet) est délimité par la clôture du Camp. Il est donné pour 8 ha 56.12 de surface.

Les plans qui m'ont été donnés par l'Administration encore bénéficiaire, (Service du Génie) comportaient également le long de la clôture ouest une bande de terrain bordée d'autre part par un chemin de terre, parties des lots 252 - 3 - 4.

D'après les recherches faites sur place, les Domaines ayant toujours la jouissance de cette parcelle, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir s'il n'est pas possible de l'inclure au relevé d'ensemble que vous avez bien voulu m'adresser.

Pour Sainte Livrade, j'ai relevé une différence dans les surfaces puisque l'ancien total était de 7 ha 59 à 75 ca pour 7 ha 56 à 43 maintenant. Je note également la suppression d'une petite parcelle triangulaire dans l'angle nord-est, coté nord, expliquant vraisemblablement la différence de surface.

Avec mes remerciements, veuillez agréer Monsieur le Chef de Service, mes salutations distinguées.